

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 17 (2002)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4 Impressum

Dossier «Kulturgüterschutz / Protection des biens culturels»

- 5 Struktur des Kulturgüterschutzes (KGS) in der Schweiz
- 8 Gesetzliche Grundlagen des Kulturgüterschutzes in der Schweiz
- 12 La Protection des biens culturels (PBC), une brochette de spécialistes au service des archives et des bibliothèques
- 14 Digitale Archivierung von fotografischen Sammlungen
- 16 Erdbebenvorsorge: Kulturgüter in der Schweiz
- 18 Une démarche originale en matière patrimoniale dans le canton de Vaud
- 21 De l'importance de l'accès aux sources: Constitution d'un guide des sources d'archives d'architecture et des bureaux techniques en Suisse romande

Portrait

- 23 Das Archiv der ETH Zürich und seine Bestände

Tour d'horizon

- 24 Kurz & bündig

Stellen

- 27 Stellenangebote/Offres d'emploi

Titelbild

Die Schweizerische Landesbibliothek hat im Jahr 2000 ihren Katastrophenplan (vgl. *Arbido* 1/2001) in Zusammenarbeit mit der Berufsfeuerwehr Bern anlässlich einer Brandübung in Riedbach bei Bern einem «Echttest» unterzogen.

In einem Brandhaus wurden Bücher, Mappen, Pläne und Archivschachteln aufgebaut und in Brand gesetzt. Die Bergung solcher Bücher gehört oft mit zum Aufgabenbereich des Kulturgüterschutz-Dienstes.

Foto: Guido Voser, Seftigen.

La «nouvelle» Protection des biens culturels



■ **Barbara Roth**

Rédactrice *Arbido* pour l'AAS
Membre du Comité de l'AAS
Conservatrice des manuscrits
à la Bibliothèque publique
et universitaire de Genève

En effet, comme chacun sait, l'inventaire des biens culturels meubles est une mesure indispensable à leur préservation.

Tout en expliquant comment se déroule un cours de chefs de service PBC, *Rose-Eveline Maradan* met en lumière l'aide que de tels spécialistes peuvent apporter aux petites institutions, en intervenant, ponctuellement, pour un déménagement, ou en établissant des inventaires sommaires à utilité durable.

B

eaucoup d'archivistes et de bibliothécaires sont engagés, à des titres divers, dans les structures de la Protection des biens culturels – avec un grand P, celle qui dépend de l'Office fédéral de la Protection civile. Ils sont membres de commissions cantonales ou du Comité fédéral¹; ils collaborent aux travaux des PBC communales, voire accomplissent des journées de service dans le cadre de la Protection civile. Leur bibliothèque ou leur centre d'archives a peut-être bénéficié d'une subvention fédérale pour le microfilmage de documents précieux ou pour la construction d'un abri.

Pour autant, on n'est pas toujours au clair sur la structure de cet organisme comprenant plusieurs niveaux, et sur les possibilités de collaboration.

Le dossier de ce mois a pour but de les faire connaître.

Rino Büchel, chef de la Section fédérale de la PBC, explique la répartition des compétences entre Confédération, cantons et communes, et *Hans Schüpbach* en présente les fondements légaux et réglementaires, qui relèvent aussi du droit international.

Depuis quelques années, un vent nouveau souffle sur la PBC.

En s'éloignant peu à peu du scénario du conflit armé, elle s'est ouverte aux préoccupations quotidiennes des institutions culturelles: la sécurité, les plans d'urgence, l'inventaire des biens culturels épars.

¹ Nos associations ont des représentants au sein du Comité suisse pour la Protection des biens culturels: Claudia Engler pour la BBS, Hans Laupper et Barbara Roth pour l'AAS.

En Suisse, où foisonnent les toutes petites institutions dans lesquelles ne travaillent qu'un ou deux professionnels, et où des biens culturels précieux sont épargnés dans des églises, dans des couvents, dans de petites communes qui, la plupart du temps, n'emploient pas de conservateur permanent, l'intervention, pendant quelques jours par année, de spécialistes aptes à dresser des inventaires sommaires et à établir des diagnostics de sécurité préventifs et des plans d'évacuation peut revêtir une réelle utilité.

Dans les grandes institutions patrimoniales, la situation est différente. Ici, la PBC peut appuyer une réflexion sur la sécurité, voire centraliser un matériel d'intervention pour les cas de sinistres (kits comprenant tout ce qu'il faut pour emballer les livres mouillés et les faire congeler).

A l'échelle de notre pays, même les grandes institutions ne disposent pas de moyens suffisants pour commander des études sur les questions techniques de conservation.

Depuis quelque temps, elles ont pris l'habitude de mettre leurs ressources en commun: nous pensons au financement de l'étude sur l'archivage électronique commandée par les Archives cantonales et fédérales.

Ici, la PBC peut amener une aide déterminante; elle a commandé une étude qui sera utile à beaucoup d'institutions du pays: il s'agit du rapport sur la digitalisation des collections de photographies, que présente *Rudolf Gschwind*. Ce rapport contient des directives dont la prise en compte doit garantir la pérennité des copies et la survie à long terme des bases de données ainsi constituées.

La PBC peut aussi combler des lacunes dans les prises de conscience, comme le dé-